

Note de service

- Destinataire :** Gestionnaires, médecins et personnel - Cliniques externes, urgence et unités de soins HMR
- Expéditeur :** Martine Anglade – Chef de service du guichet d'accès et du soutien administratif
Maria Murphy – Coordinatrice clinico-administrative – Volet qualité, trajectoires et réseaux Programme de cancérologie
- Date :** 5 décembre 2024
- Objet :** ERRATUM - Changement de procédure pour les demandes de consultation **en clinique externe** de cancérologie (hématologie, oncologie médicale et médecine palliative) – Clientèle ambulatoire
-

Bonjour,

Nous vous informons d'un changement de procédure concernant l'envoi des demandes de consultation destinées **aux cliniques externes** pour les secteurs de l'hématologie, l'oncologie médicale et médecine palliative (clientèle ambulatoire). Veuillez nous faire parvenir vos demandes de consultation par courriel exclusivement à l'adresse suivante :

nc.cancero.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Cette mesure vise à améliorer nos processus internes et à permettre une gestion plus rapide et plus sécurisée des demandes de consultation.

L'agent administratif au triage peut être rejoint via téléphone au (514) 252-3400 poste 2776 ou au (263) 993-3244.

À noter que cette note de service ne vise pas :

- **Les cliniques surspécialisées suivantes** (SVP destiner ces demandes de consultation aux adresses indiquées entre parenthèses) :

Clinique de greffe de cellules hématopoïétiques (greffe.ch.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Clinique CAR T (cart.hmr.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Guichet d'investigation en gynéco-oncologie (gyneco-oncologie.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Clinique d'ortho-onco (sarcome.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

- **Les consultations sur les unités de soins pour la clientèle hospitalisée.** Veuillez suivre la procédure habituelle.

Prendre note également que les directives concernant la délimitation territoriale de certaines demandes de consultation en cancérologie en provenance de l'externe demeurent inchangées (voir Annexe).

Nous vous remercions pour votre collaboration.



Note de service

- Destinataires :** Médecins et gestionnaires du CIUSSS-EMTL
- Expéditeurs :** Deborah Pascale, Directrice adjointe, Programme de cancérologie
Dr Pierre Dubé, Co-gestionnaire médical, Programme de cancérologie
Dre Martine Leblanc, Directrice des services professionnels
- Date :** 12 octobre 2023
- Objet :** Délimitation territoriale de certaines demandes de consultation en cancérologie en provenance de l'EXTERNE

Bonjour,

Devant une volumétrie et des délais d'accès en augmentation, le Programme de cancérologie doit assurer la réponse aux besoins de la population dont le CIUSSS-EMTL a la responsabilité. Comme c'est déjà le cas dans certains secteurs, une démarche de délimitation territoriale quant à l'acceptation de certaines demandes de consultation pour les usagers nouvellement référés sera applicable à l'ensemble des secteurs de la cancérologie du CEMTL, à l'exception de la radio-oncologie. Il est cependant entendu que les secteurs de pointe continueront de recevoir des référéments hors territoire en respect de leurs créneaux d'expertise.

Conséquemment, une attention spéciale devra être portée au lieu de résidence des usagers. Voici les codes postaux rattachés au CIUSSS-EMTL par le MSSS :

- H1A, H1B, H1C, H1E, H1J, H1K, H1L, H1M, H1N, H1P, H1R, H1S, H1T, H1V, H1X, H1Y, H1W, H1X, H1Z
- H1G 0A6
- H2A
- H2E 2Y5, H2E 2Y7
- H2G 0A2

Un algorithme a été mis en place afin de soutenir la prise de décision en fonction du lieu de résidence.

Outre la responsabilité populationnelle, cet algorithme tient compte des différentes missions et des corridors de service pré-établis pour les offres de service supra-territoriales ainsi que la possibilité de déroger en présence d'un motif humanitaire valable. La préférence de l'utilisateur doit aussi être prise en compte.

Par conséquent, toute demande de consultation pour un patient hors-territoire ne rencontrant pas les critères administratifs d'acceptation devra être retournée en évoquant un délai de prise en charge défavorable pour l'utilisateur en raison de la capacité limitée.

En vous remerciant de votre collaboration.

Demande de consultation hors-territoire

Critères administratifs d'acceptation

Expertise spécialisée requise* en vertu d'une offre de service / désignation supra-territoriale (régionale, provinciale ou nationale**)

Mission académique : admissibilité et participation à un protocole de recherche

Dérogation pour motif humanitaire valable / préférence de l'utilisateur

*Non disponible sur le territoire de résidence de l'utilisateur

**À noter que toute demande hors Québec doit être préalablement approuvée par la Direction adjointe de cancérologie

